

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Voilà, bien entendu, une motion qui pose la question de confiance. J'aimerais donc dire quelques mots sur la motion, en réponse aux remarques que vient de formuler l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan).

Pour commencer, je fais miennes ses remarques au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Québec-Ouest (M. Plourde). Je le comprends et j'admets que ce serait bien mieux si nos lois sur l'impôt étaient rédigées en termes que tout le monde comprendrait sans avoir à recourir aux avocats qui s'occupent d'impôt.

**L'hon. M. Nowlan:** Ou à des conseillers.

**L'hon. M. Gordon:** J'allais me contenter d'avocats. Il s'agit peut-être d'une préférence personnelle. Cependant, je pense que si on veut simplifier la langue, la loi elle-même devra être simplifiée et toute une série d'articles qu'elle contient présentement devront être éliminés. J'espère beaucoup que la commission royale d'enquête sur les impôts s'occupera de cette question au cours de ses délibérations.

Avant d'aller plus loin, je pense qu'il me faudrait relever les remarques que l'honorable représentant s'est permis de faire à propos du budget—budget que, selon lui, je voudrais oublier. Je tiens à ce qu'il sache, au contraire, que les propositions énoncées dans le budget font partie de notre politique et que nous voulons les mettre en vigueur le plus tôt possible.

**Une voix:** Ce qu'il en reste?

**L'hon. M. Gordon:** Oui, les dispositions incorporées dans le bill à l'étude.

Je ne voudrais pas être désagréable, mais je ne crois pas que l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings puisse se donner pour spécialiste dans la présentation des budgets.

**L'hon. M. Nowlan:** Bien meilleur que vous; au moins, je n'ai pas présenté un budget lamentable.

**L'hon. M. Gordon:** N'ayant rien fait, vous ne risquiez pas de vous tromper. Eh bien, je ne veux pas me disputer avec l'ancien ministre des Finances, qui est sympathique, mais je pense parfois qu'il vaut mieux faire n'importe quoi que de ne rien faire du tout.

**L'hon. M. Nowlan:** Votre parti avait pour ligne de conduite de nous empêcher de faire quoi que ce soit.

**L'hon. M. Gordon:** En proposant le renvoi du bill à un comité, l'honorable représentant présente en fait une motion de censure envers le gouvernement.

**L'hon. M. Nowlan:** Pas nécessairement.

**L'hon. M. Gordon:** C'est ainsi que nous l'envisageons. Du même coup, l'honorable représentant ne tient aucun compte du fait que le budget a fait l'objet d'un débat long et détaillé et de deux votes ou même trois, si la motion de subsides du 2 juillet entre dans cette catégorie, comme elle le devrait, à mon avis. Il ne tient pas compte de la résolution explicite relative à l'impôt sur le revenu qui a fait l'objet d'un débat prolongé et il ne tient pas compte du fait qu'il est grand temps que ce bill soit adopté afin que les hommes d'affaires canadiens sachent à quoi s'en tenir.

Il y a eu quinze votes de défiance au cours de la présente session. Je ne prétends pas être spécialiste de ces questions, mais voilà sûrement un record. De combien d'autres votes de défiance devons-nous donc triompher?

**L'hon. M. Lambert:** C'est vous qui décidez des motions de subsides.

**L'hon. M. Gordon:** Je parle de la présente motion.

Dans mon discours du 6 octobre à l'étape de la deuxième lecture du bill, j'ai déclaré que la plupart des modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu appartenaient à l'une de trois catégories. L'honorable député en a signalé quatre dont l'une comprend certaines modifications très techniques, de sorte que, selon moi, nous avons tous deux raison. Je ne crois pas que de nombreux députés doutent sérieusement de l'opportunité de supprimer les échappatoires. Les modifications proposées qui tendent à cette fin se classent dans la première des trois catégories dont j'ai parlé. Certaines questions de détail ont été soulevées et je chercherai à y répondre, lorsque nous aborderons l'étude des articles du bill. Mais le député de Digby-Annapolis-Kings a parlé d'un article en particulier, soit une modification visant à supprimer ce que les gens du métier appellent le dépouillement des dividendes. Je suis ravi d'apprendre que l'honorable député est un de ceux-là et qu'il est au courant de cette opération.

**L'hon. M. Nowlan:** Nous engageons aussi des conseillers pour nous donner des avis en matière d'imposition.

**L'hon. M. Gordon:** Il vaudrait bien mieux pour vous d'engager des comptables. De toute façon, c'est bien facile de dire: ne faites rien pour supprimer cette échappatoire, car on ne s'accorde pas sur la meilleure façon d'attaquer le problème. Il est facile de dire à propos de ce cas particulier qu'il est peu sage de donner des pouvoirs discrétionnaires au ministre du Revenu national. Il est très facile, je le disais il y a un instant, de ne rien faire. Mais il s'agit d'un domaine où de très fortes sommes échappent à l'impôt. Nous ignorons quand